



► Projet de gazoduc Eridan

Dossier réalisé par
Marc LOUDIN

Le projet d'un nouveau gazoduc en vallée du Rhône commence à alimenter les débats. Du Tricastin à Loriol en passant par Montélimar et la plaine de la Valdaine, dans une zone qui supporte déjà de nombreuses infrastructures, le projet Eridan devrait se frayer un chemin entre les terres promises à l'urbanisation et au développement économique. Un grand débat public est lancé qui passera à la rentrée par Pierrelatte et Montélimar. Le projet est accueilli par la population avec beaucoup de méfiance.



Si le projet de GRTgaz est validé, une saignée de 20 m de large sera faite dans le paysage, avant revégétalisation, pour installer les 200 km de canalisations long de la vallée du Rhône. Le gazoduc passerait en Tricastin et à l'est de Montélimar dans la plaine de la Valdaine.



Le tracé précis n'est pas connu à ce jour mais le gazoduc passerait au cœur de la Vallée du Rhône.

Le débat public est lancé

► Le projet Eridan

Le nouveau terminal méthanier qui sera mis en service très prochainement à Fos-sur-mer va conforter le Sud de l'Hexagone comme un point d'entrée essentiel du gaz en France et en Europe. Les 200 km du projet Eridan, entre St Martin de Crau (Bouches-du-Rhône) et St Avit (Nord Drôme) permettraient de renforcer le maillage et les capacités de transport de gaz naturel et de consolider la sécurité d'approvisionnement du pays. Il s'agit aussi pour GRTgaz, filiale de GDF-Suez, qui serait le maître d'ouvrage, de conforter sa position dans un contexte plus général qui voit la construction d'un véritable marché européen du gaz naturel.

La décision n'est pas encore prise, le projet est à l'étude mais dans la mesure où la longueur de l'infrastructure est supérieure à 200 km et son diamètre supérieur à 600 mm, le projet est soumis à l'organisation d'un débat public par la commission nationale du débat public pour qui Eridan est un projet d'intérêt national comportant des impacts environnementaux significatifs. La CNDP a confié l'organisation de ce débat à une commission particulière du débat public (CPDP).

À l'issue de ce débat, GRTgaz devra rendre publics les conditions et les principes de réalisation du projet et déposer une demande d'autorisation ministérielle si la société souhaite poursuivre le projet. Dans ce cas, une enquête publique serait ouverte en 2011. Le bilan et le compte rendu du débat public seraient alors annexés au dossier. L'autorisation ministérielle interviendrait donc au mieux en 2012 pour un début de chantier en 2013. Les travaux sont étudiés pour se dérouler sur environ 18 mois, la mise en service étant envisagée courant 2015.

► LES RENDEZ-VOUS DU DÉBAT PUBLIC

Le débat public a pour vocation de permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur un projet d'infrastructure, sans pour autant se substituer à l'enquête publique. Le maître d'ouvrage devra faire savoir comment il entend prendre en compte les éléments apportés par le débat qui a été lancé en juin dernier. Des réunions publiques se profilent dans notre région :

- réunion thématique sur la sécurité et l'aménagement du territoire le jeudi 10 septembre à Pierrelatte ;
- réunion thématique sur le patrimoine végétal le mercredi 23 septembre dans la Réserve des Ramières ;
- réunion thématique sur l'agriculture à Chabeuil le 8 octobre ;
- réunion générale à Montélimar le jeudi 22 octobre ;
- réunions de clôture à Valence le jeudi 5 novembre et à Avignon le vendredi 6 novembre.

Mais pourquoi vouloir enterrer les canalisations et ne pas les installer le long du Rhône? Pourquoi ne pas suivre le tracé d'une précédente canalisation enterrée? Ou mieux pourquoi ne pas utiliser une canalisation déjà existante qui n'est plus en service aujourd'hui? Et quels seront les impacts sur l'environnement et sur les terres agricoles?

Ces questions, les représentants du maître d'ouvrage GRTgaz n'ont pas fini de les entendre. Le projet de gazoduc Eridan fait l'objet d'un grand débat orchestré par la commission nationale du débat public. Le maître d'ouvrage est donc astreint à une certaine transparence, contrairement à d'autres réalisations d'infrastructures qui sont parfois passées en force ou du moins sans les mêmes contraintes et qui n'ont pas laissé dans la région que de bons souvenirs, qu'il s'agisse de pipeline ou plus récemment, à la fin de la décennie 80 de la ligne TGV.

Comblent le passif en matière de confiance

Une des premières réunions publiques organisée le 16 juillet dernier à Eure, près de Crest, a parfaitement retranscrit cette méfiance de la population. «Il y a un passif en matière de confiance», finira par constater Patrick Legrand, président de la commission particulière du débat public Eridan, avant d'ajouter : «C'est justement pour ça qu'on a construit le débat public. Rétablir la confiance fera partie des

engagements du maître d'ouvrage. Il y aura des garde-fous supplémentaires.»

En répondant à toutes les questions, le maître d'ouvrage est conduit en effet à prendre des engagements publics qui lui seront difficiles de négliger. «On écrit nos engagements qui seront portés à l'enquête publique», assure le représentant de GRTgaz.

Les 200 km du gazoduc Eridan sont chiffrés à 500 M€, coût estimé. C'est un énorme chantier qui devra à l'issue du débat public être validé par l'autorité ministérielle en 2010. Ce n'est qu'à ce moment, préalable à l'ouverture de l'enquête publique, que GRTgaz fera connaître les conditions précises dans lesquelles il réalisera son projet, et notamment l'itinéraire du gazoduc, parcellaire par parcelle.

Dans le cadre du débat, ouvert de juin à novembre 2009, le public doit se contenter de généralités. Le fuseau tracé sur la carte est suffisamment large pour éviter de rentrer dès aujourd'hui dans le détail des cas particuliers qui ne manqueront pas de se poser.

Une réglementation plus sévère

Le maître d'ouvrage a néanmoins donné ses premières réponses. Un gazoduc en bordure du Rhône, c'est impossible. Le passage des conduites en aérien est interdit en France (problèmes de sécurité et d'esthétique). Quant à l'idée de l'enterrer dans le fleuve, les volumes matériels à remuer seraient considérables, la navigation fluviale perturbée et les conditions de réalisation «inimaginables» avec tous les ouvrages sur le Rhône. «Ce serait un chantier titanique et on n'aurait jamais l'autorisation!».

Enfin la possibilité d'enterrer l'ouvrage dans les berges, voire les délaissés du Rhône aurait bien été étudiée avec la CNR mais abandonnée en raison du risque d'une fragilisation des berges et des digues.

Suivre une canalisation existante, pourquoi pas. «Sur environ un tiers du fuseau et notamment dans la Drôme, on essaiera de se rapprocher le plus possible.» Mais cette première canalisation a été posée en 1974 sur un terrain souvent



Préparation du gazoduc avant enfouissement.

vierge. Depuis, l'urbanisation est passée par là et le paysage a changé. En clair, il y a des endroits où ce n'est plus possible.

Remettre un pipeline sud européen qui n'est plus utilisé, c'est assurément une bonne idée. «C'est même la première chose qu'on a regardée», confie l'ingénieur de GRTgaz. Mais outre que la conduite serait en mauvais état et que la réglementation a évolué depuis 40 ans sur l'épaisseur et le diamètre de la canalisation, encore faudrait-il trouver un compromis avec son propriétaire. GRTgaz a écarté cette option en choisissant de construire un nouveau gazoduc, un choix visible-ment plus intéressant en dépit du coût et des contraintes liées à une

réglementation plus sévère aujourd'hui qu'hier.

Le maître d'ouvrage met justement en avant l'évolution de la réglementation pour rassurer le public. Les terres arables seraient triées afin de les remettre en surface. Il n'y aurait aucune expropriation (les seules acquisitions foncières concerneraient les postes de sectionnement, situés tous les 20 km), aucun bâtiment agricole ne sera démolé, les sources seront préservées, la canalisation est enterrée plus profondément (1 m au moins) pour ne pas risquer de se retrouver à fleur de terre avec les ravinnements, etc. «Propriété par propriété, parcelle par parcelle, on fera un état des lieux après notre passage», s'engage GRTgaz.



Le débat public amorcé à Eure le 16 juillet passera par Pierrelatte le 10 septembre et Montélimar le 22 octobre 2009.

